

ASSEMBLEE GENERALE DU 12 septembre 2021

Salle des fêtes à Pescadoires

L'équipe de l'Hospitalité Diocésaine Cahors a la joie et l'honneur de vous convoquer à une rencontre statutaire et fraternelle à Pescadoires, salle de réunion à 3 kms de Prayssac en direction de Puy l'Evêque (après le dernier rond-point à la sortie de Prayssac prendre à gauche au croisement, traverser le pont sur le Lot et se diriger vers la salle des fêtes - Mairie).

Programme de la journée :

INVITONS LES NOUVEAUX HOSPITALIERS !

- 9 h 15 Accueil à la salle des fêtes de Pescadoires
- 9 h 25 Temps de prière
- 9 h 30 Rapport moral - Approbation des comptes
Présentation des nouveaux hospitaliers (ères)
- 11 h 00 Messe en l'église de Prayssac (Messe pouvant être déplacée en fin de journée)
- 12 h 00 Retour à Pescadoires
- 12 h 30 Repas pique-nique
- 14 h 30 Préparation du pèlerinage 2022 - Décisions
- 16 h 15 Temps de prière pour la clôture de la journée
- 16 h 30 Fin de l'Assemblée générale

Dates de nos prochains rendez-vous :

20 mars 2022 : Recollection à Bretenoux doyenné Cère et Dordogne

23 avril 2022 : Journée de préparation, Lieu à déterminer, 9H 30, présence des nouveaux obligatoire
Réunion logistique et des responsables de chambre l'après-midi
Repas partagé tiré du sac à l'issue de chaque réunion

Mardi 3 au samedi 7 mai 2022 : Pèlerinage diocésain à Lourdes

.....>>> A découper selon pointillé >>>

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner **impérativement avant le 7 septembre 2021** avec enveloppe vierge timbrée, sans adresse, sans fenêtre, format 21,7 x 10,7 à :

Madame Cécile JAUBERTIE 928 route de l'Occitanie 46200 LANZAC no de tél 06 08 07 93 26

Monsieur, Madame, Mademoiselle.....

Adresse

Téléphone : Courriel :

Assistera à l'Assemblée générale : OUI NON

Nombre de personnes :

Cotisation 2021 : Joindre un chèque de 17 € par personne (20 € pour un couple) à l'ordre de « Hospitalité Diocésaine »

Cotisation 2020 : si non à jour, vous pouvez la régler en même temps

Rappel : Les statuts de l'Hospitalité diocésaine précisent que pour être membre à part entière nous devons être à jour de nos cotisations annuelles.